

2020 | Rapport Caractérisé Covéa Finance

Actifs (Md€) : 100 Md€

Part des Actifs couverts (%) : 74

Catégorie : Société de Gestion

Sources: Rapport Art. 173 2020, Politique ESG 2021, Politique d'exclusion 2021, Politique d'engagement actionnarial 2021, Disclosure SFDR 2021, Récapitulatif du positionnement extra-financier de notre gamme 2021



Avec la contribution du programme LIFE de la Commission européenne.

La Commission européenne n'est pas responsable pour l'utilisation du contenu qui en est fait.



Le Climate Transparency Hub retranscrit les résultats des évaluations afin de synthétiser l'essentiel de l'analyse climat de portefeuille et de rendre compte des choix de présentation. Ces résultats sont produits par l'évaluation et dépendent donc de l'ensemble des choix effectués (de données, de méthodes, de scénarios, d'horizons, etc...). La performance qu'ils peuvent représenter est donc relative et leur comparabilité est limitée.

Sommaire

Pilier I Gouvernance et Stratégie Climatiques.....	6
1. Actifs et activités.....	6
1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat.....	6
1.1.1. Classes d'actifs considérées.....	6
1.1.2. Activités considérées.....	6
1.1.3. Tableau des analyses climat.....	6
1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité.....	7
1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition.....	7
1.3. Part verte taxonomique et part fossile (anticipation réglementaire).....	7
1.3.1. Part taxonomique.....	7
2. Gouvernance des enjeux climatiques.....	7
2.2. Préparation et suivi.....	7
2.2.1 Comités internes dédiés au climat.....	7
2.2.3 Relations organisationnelles.....	7
2.5. Adhésions.....	8
2.5.1 Initiatives climatiques.....	8
2.5.2 Groupe de travail.....	8
3. Stratégie climat.....	8
3.2. Politiques d'exclusion liées au climat.....	8
3.2.2 Cadre de mise en œuvre.....	8
3.2.3 Seuils et suivi.....	9
4. Construction d'une résilience à long terme.....	9
4.1 Identification et intégration des risques et opportunités aux activités / produits / services.....	9
4.1.1 Identification.....	9
4.2 Prise en compte dans la planification stratégique et financière.....	10
4.2.2 Modèle commercial.....	10
5. Intégration du climat dans l'investissement.....	10
5.1 Place du climat dans l'ESG.....	10
5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C).....	10



5.1.4 Suivi des controverses liées au climat	11
5.2 Gestion déléguée	11
5.2.1 Cadre du mandat.....	11
5.3 Climat dans les investissements thématiques.....	11
5.3.1 Sélection des obligations vertes et des prêts verts	11
5.3.3 Sélection des émetteurs & fonds spécialisés TEE	11
6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat	11
6.1 Exercice des droits de vote	11
6.1.1 Climat dans la politique de vote	11
6.2 Engagement auprès des émetteurs.....	11
6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial	11
6.2.2 Suivi des pratiques d'engagement.....	12
7. Développement d'une expertise interne	12
7.1 Compétence et formation des équipes et des administrateurs	12
7.1.1 Equipes formées.....	12
7.2 Efforts déployés.....	12
7.2.1. Ressources techniques	12
7.2.2 Ressources humaines.....	13
7.3 Plans de développement.....	13
7.3.1 Compétences en développement	13
Pilier II Incidences sur les investissements.....	14
1. Identification.....	14
1.1. Risques & opportunités identifiés.....	14
1.1.1. Tableau des risques et opportunités identifiés.....	14
1.1.3. Priorisation des risques identifiés.....	14
2. Explications propre à chaque risque / opportunité analysée.....	14
2.3. Résultats (4).....	14
2.3.3. Suivi historique	14
Pilier III Incidences des investissements.....	15
1. Identification.....	15
1.2. Détails propre à chaque exposition étudiée (1).....	15
1.2.1. Méthodes.....	15
1.2.2. Données et cadre	15
1.2.3. Résultats et suivi.....	15
1.3. Incidences analysées	15
1.3.2. Développement méthodologique.....	15
2. Emissions de GES induites par les investissements.....	15
2.1. Emissions de GES.....	15
2.1.2. Explication du champ d'application	15



2.1.3. Explication du périmètre de déclaration retenu	16
2.1.4. Explication des méthodologies retenues.....	16
2.2. Explication des données.....	17
2.2.1. Couvertures.....	17
2.2.1. Données réelles.....	17
2.2.2. Données estimées.....	17
2.3. Suivi et analyse.....	17
2.3.1. Analyse des émissions de GES.....	17
2.3.1. Communication des résultats.....	19
2.3.2. Suivi.....	19
3. Explications propre à chaque analyse d'alignement.....	19
3.1. Méthodes et indicateurs (1).....	19
3.1.1. Méthode / outil utilisé	19
3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé.....	20
3.1. Méthodes et indicateurs (2)	20
3.1.1. Méthode / outil utilisé	20
3.2. Données (1).....	20
3.2.1. Couvertures et périmètres.....	20
3.2.2. Données réelles.....	20
3.2.3. Données estimées.....	20
3.2. Données (2).....	20
3.2.1. Couvertures et périmètres.....	20
3.3. Résultats (1).....	20
3.3.1. Communication des résultats.....	20
3.3.2. Explication des résultats.....	20
3.3. Résultats (2).....	21
3.3.1. Communication des résultats.....	21
3.3.2. Explication des résultats.....	21
6. Plan d'amélioration continue	21
6.1. Limites.....	21
6.1.1. De la démarche d'analyse	21
6.1.2. Des méthodes utilisées.....	21
6.1.3. De couverture.....	22
6.2. Pistes d'amélioration	22
6.2.3. De couverture.....	22
Pilier IV Transparence & Communication.....	23
1. Format et efforts de présentation de l'exercice	23
1.1 Consolidation des informations relatives au climat.....	23
1.1.1 Forme du rapport.....	23



1.1.2 Rapport par Fonds	23
1.1.3 Dissociation climat/ESG	23
1.2 Structure de publication des informations	23
1.2.2 Table de concordance	23
1.3. Récapitulatifs des KPI, résultats et des objectifs	23
1.3.1. Liste / tableau des fournisseurs et cabinets de conseil sollicités	23
1.4. Visualisation des enjeux et des structures	23
1.4.1. Actifs	23
1.5. Eléments de pédagogie	23
1.5.1. Sur les enjeux climatiques	23
1.5.2. Sur les outils et les méthodes déployés	23
2. Communication sur le climat	23
2.1. Stratégie de communication (relative au climat)	23
2.1.2. Leviers de communication	23
2.2. Conseils financiers sur les produits et services relatifs au climat	24
2.2.3. Transparence des produits et services	24



Pilier I | Gouvernance et Stratégie Climatiques

Instances, objectifs, déploiements, intégration & pratiques d'engagement

1. Actifs et activités

1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat

1.1.1. Classes d'actifs considérées

Actifs considérés : voir tableau

Exclusions :

14% des encours ne sont pas éligibles à l'analyse ESG de Covéa Finance : "Supranational, Monétaire, Gestion alternative, Future/Change à terme, Capital investissement et Liquidités" (Rapport ESG p8)

Explication des exclusions globales :

"→ Monétaire (12,8 % des encours) : compte tenu de leur horizon de détention court, les titres monétaires ne sont pas, à ce jour, inclus dans le périmètre éligible à une analyse ESG. Toutefois, l'équipe d'analyse réalise régulièrement des analyses sur les volets Gouvernance et controverses pour les émetteurs de titres monétaires présentant des risques. En 2019, 59 analyses ont été réalisées sur cette classe d'actifs à la suite desquelles sept émetteurs (i.e. 12 % des émetteurs analysés) ont été considérés comme non investissables.

→ Supranational (0,9 % des encours) : les émetteurs supranationaux sont des structures qui, par nature, dépassent les limites des États. Il s'agit par exemple de la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) ou encore la Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire (Eurofima). Le caractère transnational de ces émetteurs rend impossible l'analyse ESG telle que réalisée pour les émetteurs souverains ; à ce titre, ils ne sont pas inclus au périmètre éligible à une analyse ESG.

→ Liquidités (0,6 % des encours) : les liquidités, qu'il s'agisse de dollars américains, de livres sterling ou d'euros, sont des instruments de change, ce qui rend non pertinente leur analyse.

→ Futures, Fonds de Fonds de Capital Investissement (0,1 % des encours) : les caractéristiques de ces actifs rendent leur analyse ESG non pertinente." (ibid., p.16)

Tableau des actifs couverts par l'exercice

Classes, Fonds, poches	Montant des encours	Poids sur le total des actifs sous gestion / détenus
Obligations souveraines	NC	54%
Emetteurs privés (Actions/Crédits)	NC	9%
OPC	NC	12%

1.1.2. Activités considérées

Activités couvertes par l'exercice:

"Covéa Finance est la société de gestion de portefeuille (« SGP ») de Covéa, groupe réunissant les marques MAAF, MMA et GMF" (Rapport ESG, p4)

1.1.3. Tableau des analyses climat

Tableau des analyses climat

Classes, Fonds, poches	Risque / Opportunité physique	Risque / Opportunité de transition	Alignement	Estimation d'impact (émetteur)	Estimation d'impact (entité)
"Un de nos Fonds"	NC	NC	Calcul de la température (alignement 2°C)	NC	NC
Obligations souveraines	NC	NC	NC	NC	NC
Emetteurs privés (Actions/Crédits)	NC	NC	Trajectoire 2°C	NC	NC



1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité

1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition

Covéa Finance publie une matrice de correspondance de ses fonds avec deux éléments réglementaires : la SDFR et la position recommandation AMF DOC-2020-03 (Récapitulatif du positionnement extra-financier de notre gamme 2021, p.1)

31 fonds sur 43 sont présentés comme des produits financiers au sens de l'**article 8 de la SDFR**, à savoir ayant "une approche ESG promouvant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)" (ibid, p.1)

Au sens de la **position-recommandation AMF DOC-2020-03**, 6 fonds affichent une "prise en compte significativement engageante des critères extra-financiers" (communication **centrale**). Parmi les autres fonds, 21 affichent une "prise en compte non significativement engageant des critères extra-financiers" (communication **réduite**). (ibid., p.1)

Par ailleurs, **4 fonds sont à thématique "environnementale"** (Rapport Article 173, p. 27)

Tableau des actifs / produits considéré(s) par l'entité comme soutenant la Transition

<i>Classes, Fonds, poches</i>	<i>Description</i>	<i>Montant</i>	<i>Poids</i>
Covéa Aeris	Fonds investi sur des valeurs ayant un impact favorable sur la qualité de l'air en raison de leur implication dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou de la faible intensité carbone de leurs activités.	118,5 M€	0,12%
Covéa Solis	Fonds investi sur des sociétés potentiellement fortement émettrices de gaz à effet de serre capables de faire évoluer leur modèle économique afin d'engager une transition énergétique.	110,6 M€	0,10%
Obligations vertes	NC	1588 M€	1,60%
Total		1817,1 M€	1,82%

1.3. Part verte taxonomique et part fossile (anticipation réglementaire)

1.3.1. Part taxonomique

Tableau des parts taxonomiques & fossiles (29 LEC)

<i>Classes, Fonds, poches</i>	<i>Part taxonomique</i>	<i>Part fossile (29 LEC)</i>
Poche Action	NC	2,7%

2. Gouvernance des enjeux climatiques

2.2. Préparation et suivi

2.2.1 Comités internes dédiés au climat

Description des comités spécialisés

Covéa Finance prend part à des comités dédiés aux enjeux ESG, pour lesquels la place du climat n'est pas précisée. En particulier, Covéa Finance participe à la "TaskForce Covéa sur le reporting Article 173, créée en mars 2016" (Rapport Art. 173, p.7)

Fréquence et transparence des réunions

Le comité s'est "réuni régulièrement au cours de l'année 2020" (ibid., p.7)

2.2.3 Relations organisationnelles

Relations hiérarchiques:

Sans préciser la place du climat dans la définition des enjeux ESG, Covéa Finance explique : "D'une façon générale, Covéa Finance rend compte et partage les enjeux ESG avec son client-actionnaire Covéa" (Rapport Art. 173, p.7)



2.5. Adhésions

2.5.1 Initiatives climatiques

Covéa Finance est signataire des Principles for Responsible Investment (PRI) qui identifient le climat comme la plus importante des priorités ESG.

2.5.2 Groupe de travail

Groupe de travail sur les sujets climat/Commissions Climat

"Depuis 2015, Covéa Finance participe et contribue aux travaux de deux associations professionnelles : l'AFG (pour elle-même) et la FFA (pour le compte du groupe Covéa), notamment à travers leurs groupes de travail ESG Climat respectif" (Rapport ESG p6)

Groupe de travail liés au développement d'outil/méthodologie de reporting climat

"Au sein de Covéa, la « Task Force Covéa sur le reporting Article 173 » créée en mars 2016 s'est réunie régulièrement au cours de l'année 2020. Ce groupe de travail est piloté directement par Yannick Tatibouët, membre du comité de direction de Covéa Finance et directeur exécutif, qui a également sous sa responsabilité l'ensemble des Recherches de la société de gestion, dont l'analyse financière et extra-financière." (ibid p7)

Participation aux enquêtes et questionnaires initiés par les associations professionnelles

"Au-delà de la participation aux groupes de travail, Covéa Finance répond également aux enquêtes et questionnaires initiés par les fédérations professionnelles. À titre d'exemple, elle a répondu au questionnaire de l'AFG sur l'exercice du droit de vote, à l'enquête du FIR (Forum pour l'investissement responsable) sur les fonds labellisés, ou encore l'enquête de l'AFG sur les stratégies d'investissement des actifs exposés au charbon. Elle a aussi participé pour la quatrième année consécutive au baromètre ESG-climat réalisé conjointement par la FFA et Novethic." (ibid p6)

"C'est ainsi que les équipes des risques de Covéa, avec l'aide de Covéa Finance, ont répondu à un questionnaire de l'ACPR destiné à préparer un exercice pilote d'analyse du risque de changement climatique." (ibid p6)

3. Stratégie climat

3.2. Politiques d'exclusion liées au climat

3.2.2 Cadre de mise en œuvre

Principe

"Covéa Finance s'engage à exclure de ses investissements, en lien avec la thématique du charbon :

- Pour les énergéticiens dont la production d'électricité est générée à partir de charbon, et/ou dont les capacités installées sont alimentées par du charbon (i.e. charbon thermique) et ;
- pour les entreprises (y compris extracteurs) générant une part de leur Chiffre d'Affaires grâce au charbon." (Politique d'exclusion p2)

"Sont également exclues l'ensemble des entreprises identifiées par l'ONG Urgewald comme étant actives en termes de développement de nouvelles capacités charbon (au sein de la liste nommée « Coal Plant Developers »)" (Politique d'exclusion p2)

Périmètre

"L'exclusion vise les titres émis par l'entreprise, indépendamment des autres entreprises du groupe d'appartenance (société mère, filiales). [...] Pour ses expositions obligataires, Covéa Finance cessera tout nouvel investissement dans les entreprises susmentionnées, mais se garde le droit de conserver les titres déjà investis jusqu'à maturité (avec une échéance maximale à 2025). Pour les expositions actions, Covéa Finance cessera tout nouvel investissement dans les entreprises susmentionnées, mais se garde le droit de conserver les titres déjà investis si l'émetteur a pris des engagements clairs et publics de réduction en



dessous des seuils d'ici 2025. Dans tous les autres cas, les titres visés par l'exclusion devront être désinvestis dans un délai maximal de 1 an" (Politique d'exclusion p2)

3.2.3 Seuils et suivi

Seuils

"Covéa Finance s'engage, conformément à sa politique d'exclusion, à exclure en lien avec la thématique du charbon :

a) Sur des seuils relatifs :

- pour les énergéticiens dont la production d'électricité est générée à partir de charbon, et/ou dont les capacités installées sont alimentées par du charbon (i.e. charbon thermique) ; et
 - pour les entreprises (y compris extracteurs) générant une part de leur chiffre d'affaires grâce au charbon.
- Dans les deux cas, Covéa Finance s'engage à exclure de ses investissements, par un abaissement progressif des seuils, les énergéticiens et entreprises (y compris extracteurs)." Le détail de ces seuils est inscrit dans un tableau" voir Tableau, Rapport Article 173, p.18)

"Un échéancier produit en interne permet d'identifier les entreprises concernées jusqu'à horizon 2040 et de piloter notre stratégie de désengagement." (ibid.,p.18)

"b) Sur des seuils en absolu :

- pour les énergéticiens disposant de plus de 5 GW de capacités installées alimentées par du charbon (i.e. charbon thermique) ;
- pour les extracteurs disposant de capacités d'extraction supérieures à 10 Mt.

Pour les seuils en absolu, les exclusions s'appliquent à compter de la publication de la politique d'exclusion." (ibid.,p.18)

"c) Entreprises les plus actives en termes de développement de nouvelles capacités charbon :

Les 120 entreprises identifiées comme les plus actives en termes de développement de nouvelles centrales à charbon (liste nommée « Coal Plant Developers », publiée par l'ONG allemande Urgewald" (ibid., p.18)

Dérogations

"Pour les seuils relatifs et absolus, peuvent être conservés en portefeuille les émetteurs qui ont pris des engagements clairs et publics de réduction en dessous de ces seuils à horizon 2025. Pour ces derniers, Covéa Finance vérifiera, dans le cadre d'un dialogue actionnarial, la réduction de leur exposition charbon et le respect de leurs engagements au moins une fois par an." (ibid., p.18)

Suivi

"La liste des titres exclus est soumise à une révision au moins une fois par trimestre." (Politique d'exclusion p4)

"Un blocage automatique pré-passage d'ordre est assuré sur l'ensemble des valeurs figurant sur la liste des exclusions. Un contrôle périodique des portefeuilles est réalisé par le RCCI afin d'assurer a posteriori la stricte application de la politique d'exclusion sur l'ensemble des titres détenus par Covéa Finance." (Politique d'exclusion p5)

Covéa Finance décrit l'impact concret de la politique charbon depuis sa mise en place : "Depuis trois ans, l'impact de la mise en place d'un volet « charbon » s'est traduit par la sortie de quelques titres pour environ 11 M€. Le dernier renforcement de ce volet en fin d'année 2020 a donné lieu à la cession de titres pour un montant très limité de 1,7 M€ sur un énergéticien." (Rapport Art. 173 p.17)

4. Construction d'une résilience à long terme

4.1 Identification et intégration des risques et opportunités aux activités / produits / services

4.1.1 Identification

"L'équipe d'analyse a mis au point une grille d'analyse de matérialité sectorielle permettant d'identifier les enjeux les plus pertinents par secteur. Ce travail a permis d'identifier l'exposition de nos portefeuilles à ces risques eu égard à nos positionnements sectoriels. Cette grille est aussi utilisée par l'équipe d'analystes



pour évaluer la performance ESG des entreprises détenues en portefeuille en fonction des actions qu'elles mettent en œuvre pour se couvrir et/ou atténuer leur exposition auxdits risques. Le principe de « double matérialité » (cf. lexique), qui sera mis en exergue dans les futurs reportings aux standards Disclosure, est déjà pris en compte dans la démarche d'analyse et le processus de décision d'investissement" (ibid p10)

4.2 Prise en compte dans la planification stratégique et financière

4.2.2 Modèle commercial

"En lien avec ses objectifs triennaux 2017-2019, Covéa Finance avait déjà accentué ses actions commerciales au sein des réseaux Vie MMA, GMF et MAAF et auprès de clients hors Groupe, afin de promouvoir une gamme de fonds à thématique environnementale. Ces efforts seront poursuivis dans le cadre de notre objectif « Ambition 2026 »" (ibid p12)

"La montée en puissance de la prise de conscience sur les enjeux extrafinanciers, et notamment climatiques, entraîne une augmentation de la demande de produits qualifiés de « responsables » ou « durables ». C'est ainsi qu'un projet transverse lancé mi-2017 avait abouti en 2018 à la création d'une gamme de quatre fonds à thématique environnementale." (ibid p 10)

5. Intégration du climat dans l'investissement

5.1 Place du climat dans l'ESG

5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C)

Périmètre

L'analyse ESG couvre 100% des Obligations souveraines (54% des encours), 43% des encours d'émetteurs privés (20% des encours) et 100% des OPC (12% des encours). (Rapport ESG p8)

Place du climat dans l'analyse ESG

Covéa décrit un processus de suivi des performances de ses émetteurs par une appréciation ESG incluant des critères climatiques pour les émetteurs privés et souverains.

L'indicateur intensité carbone est utilisé dans la grille d'appréciation des émetteurs souverains depuis 2017 et sa pondération a été renforcée en 2018. Pour les émetteurs privés, cet indicateur est systématiquement suivi pour situer la performance des entreprises par rapport à l'intensité carbone de ses pairs.

Pour les obligations souveraines : Une appréciation (satisfaisant/moyen/insuffisant) est attribuée par pays pour chaque pilier E-S-G, le pilier Environnement englobant les risques climatiques, à travers des indicateurs et des critères d'analyse prenant en compte les données disponibles les plus récentes. Des critères d'analyse sont donnés à titre d'exemple, notamment le mix énergétique. Ces résultats sont croisés avec les obligations souveraines gérées par Covéa Finance ce qui leur a permis d'évaluer les risques extra-financiers auxquels le portefeuille est exposé par pays. Les appréciations sont réalisées à partir des bases de données publiques (données de la Banque Mondiale, Nations Unies, OCDE, etc.).

Pour les obligations et actions d'entreprises : Des Fiches analyse E-S-G sont réalisées par émetteur, incluant le calcul des émissions de GES. Il s'agit d'une analyse par pilier, par critère eux même divisé en indicateurs déterminés par Covéa Finance.

Données utilisées : Les données utilisées pour l'appréciation sont : la documentation des émetteurs (rapport annuel, intégré, rapport climat, site internet, etc), les données relatives au climat et à la transition énergétique fournies par le prestataire London Stock Exchange Group, les échanges avec les entreprises dans le cadre du dialogue actionnarial, une veille sur les sujets extra-financiers, les rapports publiés par des parties prenantes (Fédérations professionnelles, syndicats et ONG).

Conclusions / Suivi : La dégradation soudaine d'une appréciation peut déclencher l'envoi d'une alerte à la gestion, et éventuellement faire l'objet de suivi plus approfondi dans le cadre d'un dialogue actionnarial.



5.1.4 Suivi des controverses liées au climat

Covéa Finance précise que le "suivi de l'actualité et de la teneur des controverses" est réalisé par Vigéo (Rapport ESG p13)

5.2 Gestion déléguée

5.2.1 Cadre du mandat

86% des actifs sont sous mandats. Pas de mention d'objectifs climat.

5.3 Climat dans les investissements thématiques

5.3.1 Sélection des obligations vertes et des prêts verts

"Covéa Finance investit également dans des « obligations vertes », constituant un instrument de financement qui prend de l'importance, et a développé une méthodologie d'analyse et de suivi de ces instruments au moment de la souscription puis de manière régulière tous les ans." (Rapport ESG p19)

Pas de précisions sur la méthodologie de sélection de ces obligations

5.3.3 Sélection des émetteurs & fonds spécialisés TEE

Covéa s'est doté de quatre fonds à thématique environnementale (Covéa Aeris, Covéa Aqua, Covéa Solis et Covéa Terra)

Parmi ces quatre fonds, 2 ont des thématiques directement liées au climat :

Covéa Aeris : "Fonds investi sur des valeurs ayant un impact favorable sur la qualité de l'air en raison de leur implication dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou de la faible intensité carbone de leurs activités." (Site web Covéa)

Covéa Solis : "Fonds investi sur des sociétés potentiellement fortement émettrices de gaz à effet de serre capables de faire évoluer leur modèle économique afin d'engager une transition énergétique." (Site web Covéa)

6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat

6.1 Exercice des droits de vote

6.1.1 Climat dans la politique de vote

Sans mention explicite du climat, Covéa Finance indique une prise en compte des enjeux environnementaux dans son exercice du droit de vote :

"Covéa Finance souhaite avoir accès à une information claire et suffisante sur les politiques et pratiques de l'entreprise sur certains enjeux environnementaux et sociaux afin de mieux appréhender les risques et les opportunités que peuvent constituer ces enjeux pour l'entreprise.

Covéa Finance pourra soutenir une résolution présentée par un actionnaire ou un groupe d'actionnaires, qui, sous conditions de clarté et de détail, permettrait d'accroître la transparence sur les enjeux environnementaux et sociaux liés à l'activité de la Société." (Politique d'engagement actionnarial 2021, p.19)

6.2 Engagement auprès des émetteurs

6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial

Description des démarches d'engagement actionnarial liées au climat

Engagement individuel:

Covéa Finance est dotée d'une politique d'engagement actionnarial en 2020, notamment mise en application sur le sujet du charbon :



"En lien avec l'évolution de notre politique d'exclusion du charbon, nous avons mené fin 2020 une campagne d'engagement auprès d'un certain nombre d'entreprises. En novembre 2020, nous émettions une mise à jour (à effet immédiat) de notre politique d'exclusion concernant le charbon : il s'agissait pour nous de préciser, outre les seuils absolus, des seuils relatifs, pour les énergéticiens et pour les entreprises (y c. les extracteurs), mais aussi de produire un échéancier permettant d'identifier les entreprises concernées jusqu'à horizon 2040, et de piloter notre stratégie de désengagement. Sur la base de ces éléments, 74 sociétés au sein de notre univers d'investissement ont été identifiées, concernées par ces seuils et situées partout dans le monde : Australie, Canada, Chine, États-Unis, Japon, etc., mais également en Europe (Allemagne, Danemark, Espagne, France, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse...). Nous leur avons fait parvenir un courrier, les informant du contenu de notre politique d'exclusion, et leur enjoignant de progresser dans leur performance environnementale et climatique, mais aussi à adopter une démarche constructive de dialogue actionnarial, et enfin à faire preuve de davantage de transparence dans leur communication des données." (Rapport Art. 173, p.28)

Engagement collectif:

"En 2020 nous avons également mené une campagne d'engagement collectif en lien avec le CDP (ex-Carbon Disclosure Project)." (ibid. p.28)

Description des sujets climats abordés

"Le changement climatique et la transition énergétique font aussi partie des thèmes récurrents, en particulier dans le cadre des échanges avec des entreprises présentes dans les fonds à thématique environnementale" (ibid., p.28)

Covéa Finance retranscrit au travers d'un schéma la part en pourcentage d'entreprises dans le cadre desquelles une thématique particulière a été abordée. Cela permet de constater que :

- 50% des entretiens ont abordé le thème "Changement climatique et transition énergétique"
- 53% des entretiens ont abordé le thème "Management environnemental et maîtrise des risques environnementaux"
- 31% des entretiens ont abordé le thème "Gestion de la chaîne d'approvisionnement (degré d'éclatement, relations...)".

(ibid., p.29)

6.2.2 Suivi des pratiques d'engagement

Transparence

Au sujet des courriers envoyées aux entreprises exposées au charbon thermique : "À l'heure de la publication de ce rapport, les réponses reçues sont en cours de traitement et ne manqueront pas d'être prises en compte dans nos réflexions et dans nos futurs dialogues actionnariaux." (Rapport Art. 173, p.28)

7. Développement d'une expertise interne

7.1 Compétence et formation des équipes et des administrateurs

7.1.1 Equipes formées

"L'appropriation des enjeux ESG en interne demeure au cœur de nos ambitions. Pour renforcer cette appropriation, un module dédié à l'ESG a été intégré par Covéa Finance dans son « Parcours Découverte » (il s'agit d'une formation d'intégration obligatoire destinée aux nouveaux arrivants)." (ibid p12)

7.2 Efforts déployés

7.2.1. Ressources techniques

- Prestataires sur les enjeux climats

cf. tableau p13 dans le Rapport ESG

"En 2020, trois prestataires auxquels nous avons fait parvenir l'inventaire de l'un de nos fonds ont été



sollicités, afin qu'ils calculent chacun la température de ce même portefeuille" (Rapport ESG p 26)

Par ailleurs, sans donner de détail sur la méthodologie de recherche développée en interne, Covéa Finance indique : "Le recours à certains prestataires apporte une expertise spécifique et ciblée qui vient compléter la méthodologie de recherche développée en interne." (ibid, p.12)

7.2.2 Ressources humaines

"L'équipe d'Analyse financière et extra-financière, pilotée par un membre du comité de direction de Covéa Finance, comprend fin 2020 dix analystes financiers et extra-financiers, dédiés à l'appréciation des critères de performance financière et extra-financière des émetteurs en portefeuille ou à l'étude. Ces moyens humains renforcés permettent à notre société de réaliser en interne l'ensemble des analyses ESG des émetteurs, ce qui permet de fournir une appréciation plus approfondie et qualitative aux équipes de gestion. Covéa Finance a en effet choisi d'internaliser ses analyses." (ibid p12)

7.3 Plans de développement

7.3.1 Compétences en développement

- Meilleure intégration des analyses ESG dans la gestion du portefeuille

"Dans le cadre d'une intégration croissante, les analystes participent depuis la fin d'année 2018 aux comités de gestion valeurs (actions et crédit) de Covéa Finance, au cours desquels ils présentent les résultats de leurs analyses et répondent aux questions des gérants. Les décisions d'investissement prises lors de ces comités prennent en compte les critères financiers et extra-financiers du fait de la participation de la Recherche aux comités de gestion." (ibid p12)

- Suivi des controverses

"Enfin, afin de déployer un système d'alerte réactif et adapté, la Recherche propose désormais un suivi et une appréciation des controverses liées aux émetteurs privés, qu'elle partage avec les gérants dans le cadre des différents comités de gestion. L'idée est de prévenir, vérifier et évaluer la teneur et l'impact de la controverse, au regard d'un socle méthodologique propre à Covéa Finance." (ibid p12)



Pilier II | Incidences sur les investissements

Analyse des risques & des opportunités climatiques

1. Identification

1.1. Risques & opportunités identifiés

1.1.1. Tableau des risques et opportunités identifiés

En plus des deux risques cités dans le tableau, Covéa mentionne les risques environnementaux suivants, sans donner plus de détail :

"Risques de réputation

Risques de pénalités financières

Risques réglementaires

Risques liés au financement

Risques de discontinuité de l'activité

Risques opérationnels émergents (dont technologiques)" (Rapport Art. 173, p.10)

Tableau d'identification des risques/opportunités

<i>Risque / Opportunité identifié</i>	<i>Description et caractérisation</i>	<i>Périmètre associé</i>	<i>Description des canaux de transmission</i>	<i>Horizon de matérialisation</i>	<i>Indicateur</i>
Risques physiques	"Pertes liées à des événements climatiques extrêmes (inondations, tempêtes...)" (ibid p10)	NC	NC	NC	NC
Risque de transition	"Ajustements vers une économie bas carbone (notion de « stranded assets », c'est-à-dire qu'il existe un risque de dépréciation en bourse des actifs carbonés). Nous intégrons les risques de responsabilité (juridique et de réputation) dans le risque de transition." (ibid p10)	NC	NC	NC	NC

1.1.3. Priorisation des risques identifiés

"L'équipe d'analyse a mis au point une grille d'analyse de matérialité sectorielle permettant d'identifier les enjeux les plus pertinents par secteur. Ce travail a permis d'identifier l'exposition de nos portefeuilles à ces risques eu égard à nos positionnements sectoriels.

Cette grille est aussi utilisée par l'équipe d'analystes pour évaluer la performance ESG des entreprises détenues en portefeuille en fonction des actions qu'elles mettent en œuvre pour se couvrir et/ou atténuer leur exposition auxdits risques." (ibid, p 12)

2. Explications propre à chaque risque / opportunité analysé.e

2.3. Résultats (4)

2.3.3. Suivi historique



Pilier III | Incidences des investissements

Alignement et contributions à la Transition ou au réchauffement

1. Identification

1.2. Détails propre à chaque exposition étudiée (1)

1.2.1. Méthodes

"Pour la première fois en 2019 et à titre exploratoire, Covéa Finance a publié la part du portefeuille géré exposée aux secteurs à forte intensité carbone. Les secteurs à forte intensité carbone comprennent :

- le secteur de l'énergie dont la distribution de gaz ou encore les équipements et services pétroliers ;
- le secteur des matériaux dont la chimie spécialisée, les matériaux de construction ou encore les aciéristes ;
- le secteur des transports dont les constructeurs automobiles, le transport maritime ou encore les compagnies aériennes." (ibid p26)

1.2.2. Données et cadre

Covéa Finance utilise la répartition par secteur GICS 2 des émetteurs en portefeuille.

1.2.3. Résultats et suivi

Covéa Finance analyse les résultats obtenus pour les poches action et obligations privées:

"Nous avons obtenu les résultats suivants :

- Actions : la part de la poche Actions exposée aux secteurs à forte intensité carbone est de 24 %. Elle se trouve à un niveau supérieur de 10 % à celle du comparable boursier. Cela s'explique principalement par une surexposition aux secteurs des matériaux et de l'énergie ;
- Obligations privées : la part de la poche Obligations privées exposée aux secteurs à forte intensité carbone est de 22 %. Elle se trouve à un niveau légèrement inférieur à celle du comparable boursier." (Rapport Art;173, p.26)

1.3. Incidences analysées

1.3.2. Développement méthodologique

- Sur le calcul de la température des portefeuille : "En 2020, trois prestataires auxquels nous avons fait parvenir l'inventaire de l'un de nos fonds ont été sollicités, afin qu'ils calculent chacun la température de ce même portefeuille, à titre exploratoire " [...]. Cet exercice pourra être répété, affiné et étendu à l'ensemble des fonds gérés par Covéa Finance, lors des prochains exercices." (ibid, p 28)

2. Emissions de GES induites par les investissements

2.1. Emissions de GES

2.1.2. Explication du champ d'application

Explication du champ d'application de l'intensité carbone

"Le choix de l'intensité carbone comme indicateur climat est le résultat final de l'analyse développée par notre société afin de pouvoir répondre aux deux objectifs climatiques du décret d'application de l'article 173-VI de la LTECV à savoir :

- la gestion du risque climatique (risques physiques et risques de transition) ;
- la contribution aux objectifs nationaux et internationaux de limitation du réchauffement climatique.



L'intensité carbone est également un outil de suivi en interne, comme indicateur d'évolution de la transition énergétique. Cet indicateur est utilisé dans la grille d'appréciation des émetteurs souverains depuis 2017 et sa pondération a été renforcée dans le cadre de la refonte de cette grille en 2018. Pour les émetteurs privés, cet indicateur est systématiquement suivi pour situer la performance de l'entreprise étudiée par rapport à l'intensité carbone moyenne de ses pairs." (Rapport Art. 173, p.18)

Explication du champ d'application de l'empreinte carbone

"En 2020, Covéa Finance a également fait le choix de calculer l'empreinte carbone de ses poches Actions et Obligations privées afin d'anticiper les futures exigences réglementaires et de perfectionner son reporting carbone." (ibid., p.18)

"La publication a été faite uniquement sur les résultats des calculs « Entreprises » (poches Actions et Obligations privées) et non pas sur les « Souverains » (poche Obligations souveraines), car la méthodologie de calcul de l'empreinte carbone telle qu'utilisée par Covéa Finance (cf. i. Principes) ne permet pas d'intégrer cette catégorie d'actifs" (ibid., p.25)

2.1.3. Explication du périmètre de déclaration retenu

Périmètre

- De manière générale : "Pour les titres privés (Actions ou Obligations privées), Covéa Finance prend en compte les émissions directes et indirectes liées aux consommations énergétiques nécessaires à la fabrication du produit ou service (Scopes 1 et 2) :

- le Scope 1 correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, le pétrole, le charbon, etc. ;
- le Scope 2 est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaires à la fabrication du produit ;
- le Scope 3 (cas particulier) : le Scope 3 correspond aux autres émissions indirectes, liées au cycle de vie du produit ou du service.

On distingue :

-le Scope 3 « amont » : par exemple les émissions liées à l'extraction de matériaux, les émissions liées à la production des biens ou services achetés par l'entreprise ou encore les émissions liées au transport des salariés,

-le Scope 3 « aval » : par exemple les émissions liées à la distribution et à l'utilisation du produit ou encore à sa fin de vie (recyclage ou mise en déchèterie) ; pour les institutions financières, il correspond essentiellement aux émissions de gaz à effet de serre de ses investissements et financements." (ibid p33)

- Plus spécifiquement pour l'automobile : "Dès son premier rapport ESG, Covéa Finance avait donc fait le choix de comptabiliser les Scopes 1 et 2 pour l'ensemble des actifs éligibles au calcul de l'intensité carbone et d'y ajouter le Scope 3 aval pour les constructeurs automobiles." (ibid p33)

Pour le scope 3 : "Covéa Finance a donc fait le choix d'attendre l'homogénéisation et l'amélioration de la qualité des données du Scope 3 avant d'intégrer ce périmètre à la présentation de ses résultats." (ibid p34)

2.1.4. Explication des méthodologies retenues

Pour l'intensité carbone

"L'intensité carbone d'une entreprise en portefeuille (Actions ou Obligations privées) correspond aux émissions de dioxyde de carbone (CO2) et autres gaz à effet de serre de l'entreprise, rapportées à son chiffre d'affaires (CA). Les lignes du portefeuille sont ensuite agrégées en fonction du poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

De façon similaire, on calcule l'intensité carbone d'un État (Obligations souveraines) en rapportant les émissions de gaz à effet de serre au Produit intérieur brut (PIB), c'est-à-dire la valeur totale de la production de richesse au sein du pays. Pour cette catégorie d'actifs, nous considérons les émissions de gaz à effet de serre nationales du secteur public et les émissions importées sans soustraire les émissions exportées. Le choix d'une approche conservatrice majorant mécaniquement ces émissions de gaz à effet de serre a été privilégié." (Rapport Art. 173, p.19)

Pour l'empreinte carbone



"Enfin, l'empreinte carbone d'un portefeuille (Actions ou Obligations privées) correspond à la somme du montant des investissements dans chaque émetteur rapportée au total du passif de la société et multiplié par les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et autres gaz à effet de serre de l'entreprise. Cet indicateur est soit rapporté à la valeur de marché du portefeuille à la fin de l'exercice concerné, soit publié en valeur absolue (tCO₂), soit rapporté à la valeur de marché du portefeuille (tCO₂ /M€ investi)" (ibid., p.19)

2.2. Explication des données

2.2.1. Couvertures

Covéa Finance explique pourquoi la mesure d'empreinte carbone n'a pas été effectuée pour ses poches d'obligations souveraines (Voir 2.1.2 Explication du champ d'application)

2.2.1. Données réelles

Pour les obligations souveraines (intensité carbone) : "Pour cette catégorie d'actifs, nous considérons les émissions de gaz à effet de serre nationales du secteur public et les émissions importées sans soustraire les émissions exportées. Le choix d'une approche conservatrice majorant mécaniquement ces émissions de gaz à effet de serre a été privilégié." (Rapport Art. 173, p.19)

Pour les entreprises (intensité carbone) : "[le calcul de l'intensité carbone] repose sur les données fournies par un prestataire externe spécialisé : London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings). Ce dernier s'appuie sur les données reportées par les émetteurs ou estimées lorsque celles-ci ne sont pas communiquées, selon des méthodes de calcul ou d'estimation" (Rapport Art. 173, p.21)

2.2.2. Données estimées

Pour les entreprises : Voir 2.2.1 Données réelles

2.3. Suivi et analyse

2.3.1. Analyse des émissions de GES

Intensité carbone

Résultats pour la poche Obligations souveraines

- Description des résultats

"Le portefeuille global de la classe d'actifs des Obligations souveraines affiche au 31 décembre 2020 une intensité carbone de 324 teq.CO₂/M€ PIB. Cette intensité est en baisse de 9,4 % comparée à l'intensité carbone 2019." (Rapport Art. 173, p.21)

- Explication des effets de portefeuille

"Ce niveau d'intensité demeure inférieur de 25 % par rapport à la zone OCDE. Cet écart favorable pour le portefeuille de Covéa Finance s'explique principalement par la surexposition du portefeuille aux titres émis par l'État français. En effet, la France est l'un des pays européens dont les émissions de gaz à effet de serre rapportées au PIB sont les plus faibles du fait, notamment, de la prépondérance de l'énergie nucléaire, bas carbone par nature, dans son mix énergétique." (ibid., p.21)

Résultats pour la poche Actions

- Description des résultats

"Le portefeuille global de la classe d'actifs des Actions affiche au 31 décembre 2020 une intensité carbone de 214 tonnes eq.CO₂/M€ de chiffre d'affaires. Ce niveau d'intensité est en baisse de 7 % par rapport à son niveau du 31/12/2019 (pro forma) et supérieur de 11 % par rapport au comparable boursier mondial." (ibid., p.22)



- Explication des effets de portefeuille (analyse de l'écart avec le comparable)

"On distingue deux effets pouvant expliquer l'écart de l'intensité carbone de la poche Actions avec celle du comparable boursier :

- l'effet d'allocation sectorielle : écart pouvant être attribué à la différence de composition sectorielle entre le portefeuille de Covéa Finance et le comparable boursier (par exemple le poids du secteur pétrolier plus ou moins important dans le portefeuille de Covéa Finance) ;
- l'effet de sélection (stock-picking) : écart pouvant être attribué aux décisions d'investissements spécifiques de Covéa Finance, une fois que l'allocation sectorielle a été neutralisée (par exemple au sein du secteur pétrolier, la sélection d'un émetteur plus ou moins carboné dans le portefeuille de Covéa Finance par rapport au comparable boursier).

Les décisions d'investissement de Covéa Finance (effet de sélection) au sein des secteurs contribuent à augmenter l'intensité carbone du portefeuille par rapport à celle du comparable boursier. Cependant, cet effet n'est, cette année, pas compensé par l'effet d'allocation sectorielle." (ibid., p.22)

Résultats pour la poche Obligations privées

- Description des résultats

"Le portefeuille global de la classe d'actifs des Obligations privées affiche au 31 décembre 2020 une intensité carbone de 147 tonnes eq.CO2/M€ de chiffre d'affaires. Cette intensité est en diminution de 7,2 % par rapport à son niveau du 31 décembre 2019, et inférieure de 31 % au comparable boursier mondial." (ibid., p.23)

- Explication des effets de portefeuille (analyse de l'écart avec le comparable)

"On distingue deux effets pouvant expliquer l'écart de l'intensité carbone de la poche Obligations privées avec celle du comparable :

- l'effet d'allocation sectorielle : écart lié à la différence de composition sectorielle entre le portefeuille de Covéa Finance et le comparable boursier (par exemple le poids du secteur pétrolier plus ou moins important dans le portefeuille de Covéa Finance) ;
- l'effet de sélection (stock-picking) : écart pouvant être attribué aux décisions d'investissements spécifiques de Covéa Finance, une fois que l'allocation sectorielle a été neutralisée (par exemple au sein du secteur pétrolier, la sélection d'un émetteur plus ou moins carboné dans le portefeuille de Covéa Finance par rapport au comparable boursier).

L'effet d'allocation sectorielle est défavorable pour la poche Obligations privées. Cependant, cet effet est largement compensé par les décisions d'investissement de Covéa Finance (effet de sélection) au sein des secteurs. Cela contribue à augmenter l'intensité carbone du portefeuille par rapport à celle du comparable boursier." (ibid., p.23)

Résultats pour les fonds Solis et Aeris :

"L'intensité carbone du fonds Covéa Solis est à cet égard élevée. En effet, contrairement au fonds Covéa Aeris, il ne s'agit pas d'un fonds de décarbonation. Covéa Solis est un fonds contribuant à la transition énergétique. L'une des thématiques du fonds a trait aux énergies fossiles de transition, et le fonds est à ce titre investi dans certaines sociétés cotées ayant une intensité carbone élevée (énergéticiens engagés dans une transition vers les énergies bas carbone ou – de façon transitoire – vers des énergies fossiles moins carbonées, dites « de transition »)." (ibid., p.30)

2. Empreinte carbone

Sur l'empreinte carbone, Covéa Finance publie les résultats obtenus pour les poches Actions et Obligations privées, sans ajouter de détails supplémentaires



2.3.1. Communication des résultats

Intensité carbone

"La publication a été faite séparément entre les résultats des calculs « Entreprises » (poches Actions et Obligations privées) et « Souverains » (poche Obligations souveraines) et non pas un résultat fusionné, car le dénominateur du calcul est différent – il s'agit du chiffre d'affaires pour les Entreprises et du PIB (périmètre courant) pour les Obligations souveraines." (Rapport Art. 173, p.20)

Par ailleurs, Covéa Finance publie l'intensité carbone de chacun de ses fonds thématiques et de ses fonds dont les encours dépassent 500M€ d'encours (Rapport Art.173, p. 30)

Dans le tableau, sont reportés les résultats pour les 2 fonds dont la thématique est directement liée au climat (Covéa Aeris et Covéa Solis)

2.3.2. Suivi

Intensité carbone:

Covéa Finance décrit les évolutions observées entre 2019 et 2020 pour l'intensité carbone de la poche Obligations souveraines:

"On distingue deux effets pouvant expliquer la variation de l'intensité carbone de la poche Obligations souveraines :

- l'effet Allocation : contribution venant des changements de poids des pays dans le portefeuille en lien avec les décisions d'investissements spécifiques de Covéa Finance ;
- l'effet Pays : contribution venant des évolutions liées aux pays eux-mêmes (améliorations ou détériorations annuelles des valeurs à poids constants)." (Rapport Art. 173, p.21)

Pour les poches Actions et Obligations privées, Covéa Finance explique la survenance de changements méthodologiques importants:

"En 2019, le prestataire London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings) a effectué plusieurs changements méthodologiques majeurs (non sollicités par Covéa Finance) qui ont entraîné, entre autres, une baisse du taux de couverture de 3 %. Face à cela, Covéa Finance a fait le choix de recalculer l'intensité de la poche Obligations privées pour les années 2017 et 2018 sur la base de la composition des portefeuilles de Covéa Finance en 2017 et 2018 et à partir des intensités des émetteurs pour les années 2016 et 2017 (base de données London Stock Exchange Group 2020).

En 2020, des évolutions méthodologiques supplémentaires ont entraîné le calcul d'un pro forma de l'intensité de la poche Crédit pour l'année 2019. Les intensités historiques sont différentes de celles publiées par Covéa Finance dans les Rapports ESG passés, mais la méthodologie est homogène avec celle de 2020." (ibid, p.22)

3. Explications propre à chaque analyse d'alignement

3.1. Méthodes et indicateurs (1)

3.1.1. Méthode / outil utilisé

Trajectoire 2°C

Description de la méthode utilisée :

"La représentation graphique de la trajectoire « carbone » des portefeuilles de Covéa Finance permet d'apprécier, de façon plus dynamique, le positionnement de ces derniers par rapport à une courbe théorique de référence.

Cette dernière correspond à l'évolution dans le temps de l'intensité carbone d'un portefeuille théorique dont la composition sectorielle serait identique à celle du portefeuille Covéa Finance au 31 décembre 2020 et dont les émetteurs respecteraient les allocations carbone sectorielles alignées avec les attentes scientifiques actuelles pour maîtriser la hausse des températures planétaires à 2 °C à l'horizon 2100.

La courbe correspondant au portefeuille de Covéa Finance est produite à partir de la composition du



portefeuille au 31 décembre 2020. L'intensité carbone du portefeuille est rétropolée jusqu'en 2013, puis extrapolée à horizon 2030 en fonction de la performance historique des émetteurs du portefeuille, mais également lorsqu'ils sont publiés : en fonction de leurs engagements." (Rapport Art. 173, Lexique, p.43)

3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé

Explication des scénarios utilisés :

Le "Scénario 2°C" sur lequel est basée la méthodologie utilisée par Covéa Finance est "compatible avec une limitation de la hausse globale des températures à 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels d'ici à 2100. Cette notion est directement issue de l'Accord de Paris de 2015 (COP21)." (Rapport Art. 173, Lexique, p.42)

3.1. Méthodes et indicateurs (2)

3.1.1. Méthode / outil utilisé

Calcul de la température d'un des portefeuilles (en °C)

- **Méthode** : "Seuls les scopes 1 et 2 sont considérés dans le calcul de la température, et les prestataires prennent en compte les objectifs des entreprises en matière de réduction des émissions de CO2" (Rapport ESG p26)

3.2. Données (1)

3.2.1. Couvertures et périmètres

Périmètre : voir 2.1.3 Explication du périmètre de déclaration retenu

3.2.2. Données réelles

voir 2.2.1

3.2.3. Données estimées

voir 2.2.2

3.2. Données (2)

3.2.1. Couvertures et périmètres

Couverture

"En 2020, trois prestataires auxquels nous avons fait parvenir l'inventaire de l'un de nos fonds ont été sollicités, afin qu'ils calculent chacun la température de ce même portefeuille" (Rapport ESG p26)

3.3. Résultats (1)

3.3.1. Communication des résultats

Covéa Finance publie les résultats sous la forme de graphiques comparant la trajectoire du portefeuille Actions (resp. Obligations Privées) de Covéa Finance à une trajectoire 2°C (Voir Graphiques, Rapport Art. 173, pp.23-24)

3.3.2. Explication des résultats

Explication des résultats:

Pour la poche Actions:

"L'intensité carbone du portefeuille Actions de Covéa Finance décroît dans le temps à la même vitesse que la trajectoire extrapolée qui serait nécessaire pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C" (Rapport Art. 173, p.23)



Pour la poche Obligations privées:

"L'intensité carbone du portefeuille Obligations privées de Covéa Finance décroît dans le temps plus vite que la trajectoire extrapolée qui serait nécessaire pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C" (ibid, p.24)

3.3. Résultats (2)

3.3.1. Communication des résultats

Prestataire 1 : 2,2°C

Prestataire 2 : 1,5°C - 1,75°C

Prestataire 3 : 2,8°C - 3°C

3.3.2. Explication des résultats

Limites de la méthode

"Les importantes variations d'un prestataire à l'autre invitent à la plus grande prudence sur les chiffres indiqués, et à la plus grande vigilance sur les différences potentielles de méthodologie et d'hypothèses de calcul." (Rapport ESG p26)

6. Plan d'amélioration continue

6.1. Limites

6.1.1. De la démarche d'analyse

Limites générales des indicateurs Climat

"a) Attention, les données ci-dessous, bien que provenant de sources externes considérées comme fiables, sont à prendre avec la plus grande précaution. En effet, leurs calculs se fondent sur des facteurs d'émission comprenant des marges d'incertitude ; en outre les émetteurs concernés peuvent être présents sur plusieurs secteurs, d'où un risque de manque d'homogénéité.

b) L'AMF, dans son troisième rapport sur les approches extra-financières dans la gestion collective (décembre 2020), évoque en effet « de fortes limites méthodologiques » ainsi qu'une utilisation « dans un contexte scientifique reposant lui-même sur de nombreuses approximations » (paragraphe 4.2.2, page 76).

c) Enfin, ces informations de transparence ex post ne doivent en aucun cas être considérées comme des promesses de notre part." (Rapport ESG p19)

6.1.2. Des méthodes utilisées

Intensité carbone

"Point d'attention : le calcul de l'intensité carbone a ses limites.

Il repose sur les données fournies par un prestataire externe spécialisé : London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings). Ce dernier s'appuie sur les données reportées par les émetteurs ou estimées lorsque celles-ci ne sont pas communiquées, selon des méthodes de calcul ou d'estimation robustes, mais discutables. La comptabilité carbone n'est donc pas aussi mature que la comptabilité financière et doit être interprétée avec précaution.

De même, Covéa Finance est dépendante des données fournies par son prestataire externe spécialisé, dont les évolutions méthodologiques d'une année à l'autre peuvent entraîner des écarts dans certaines données. La plupart de ces effets méthodologiques sont pris en compte, mais il reste possible que d'une année à l'autre certains d'entre eux persistent. Covéa Finance s'assure en amont de la publication de ces données et de la non-significativité de ces écarts.

Enfin, la publication des données par les émetteurs n'est pas systématique et cela entraîne donc une part d'estimation des données par les différents prestataires externes." (Rapport ESG p21)

Température du portefeuille

"Les importantes variations d'un prestataire à l'autre invitent à la plus grande prudence sur les chiffres



indiqués, et à la plus grande vigilance sur les différences potentielles de méthodologie et d'hypothèses de calcul" (Rapport ESG p26)

6.1.3. De couverture

Empreinte carbone du portefeuille

"La publication a été faite uniquement sur les résultats des calculs « Entreprises » (poches Actions et Obligations privées) et non pas sur les « Souverains » (poche Obligations souveraines), car la méthodologie de calcul de l'empreinte carbone telle qu'utilisée par Covéa Finance (cf. i. Principes) ne permet pas d'intégrer cette catégorie d'actifs" (Rapport ESG p25)

Température du portefeuille

"En 2020, trois prestataires auxquels nous avons fait parvenir l'inventaire de l'un de nos fonds ont été sollicités, afin qu'ils calculent chacun la température de ce même portefeuille, à titre exploratoire" (Rapport ESG p26)

6.2. Pistes d'amélioration

6.2.3. De couverture

Température du portefeuille

"Cet exercice pourra être répété, affiné et étendu à l'ensemble des fonds gérés par Covéa Finance, lors des prochains exercices" (Rapport ESG p26)



Pilier IV | Transparence & Communication

Des enjeux climatiques aux bénéficiaires et clients

1. Format et efforts de présentation de l'exercice

1.1 Consolidation des informations relatives au climat

1.1.1 Forme du rapport

Intégré dans un rapport ESG

1.1.2 Rapport par fonds

Oui

1.1.3 Dissociation climat/ESG

Oui

1.2 Structure de publication des informations

1.2.2 Table de concordance

Oui (Rapport ESG p31)

1.3. Récapitulatifs des KPI, résultats et des objectifs

1.3.1. Liste / tableau des fournisseurs et cabinets de conseil sollicités

Covéa Finance publie une liste des prestataires ainsi que des données qu'ils fournissent (voir tableau, Rapport Art. 173, p.13)

1.4. Visualisation des enjeux et des structures

1.4.1. Actifs

Oui (Rapport ESG p8)

1.5. Eléments de pédagogie

1.5.1. Sur les enjeux climatiques

Fiches synthèses sur les enjeux climatiques et les cadres réglementaires (Rapport ESG p32 à 39)

1.5.2. Sur les outils et les méthodes déployés

Encadrés sur les limites et précautions à prendre vis-à-vis des méthodologies utilisées (Rapport ESG p19 et 21)

2. Communication sur le climat

2.1. Stratégie de communication (relative au climat)

2.1.2. Leviers de communication

Le leviers de communication utilisés sont décrits dans un tableau (voir Tableau, Rapport Art. 173, p.2)



2.2. Conseils financiers sur les produits et services relatifs au climat

2.2.3. Transparence des produits et services

Promotion des produits financiers verts : "En lien avec ses objectifs triennaux 2017-2019, Covéa Finance avait déjà accentué ses actions commerciales au sein des réseaux Vie MMA, GMF et MAAF et auprès de clients hors Groupe, afin de promouvoir une gamme de Fonds à thématique environnementale. Ces efforts seront poursuivis dans le cadre de notre objectif « Ambition 2026 »" (ibid p12)